



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6566

du 01/03/2018

« Ouvrir mon établissement aux Langues et aux Cultures »

PROGRAMME OLC - Année scolaire 2018-2019

En partenariat avec la Chine, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, le Maroc, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Tunisie et la Turquie

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Année scolaire 2018-2019

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 30/03/2018
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Ouverture aux Langues et Cultures - Programme OLC - Éducation à la diversité culturelle

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- A Messieurs les Gouverneurs de Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

Personne de contact

Service ou Association : Direction d'Appui de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Nom et prénom	Téléphone	Email
Polain Isabelle	02/690 83 45	isabelle.polain@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Par la présente circulaire, j'ai le plaisir de vous communiquer les modalités de participation pour l'organisation de cours de langue et/ou d'ouverture aux langues et aux cultures avec un ou plusieurs de nos partenaires au cours de l'année scolaire 2018-2019 : la Chine, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Maroc, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Tunisie et la Turquie.

L'organisation de ces cours s'inscrit dans le cadre du programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures (www.enseignement.be/olc).

1. Organisation des cours OLC

Deux types de cours sont proposés à tous les élèves de l'enseignement maternel¹, primaire et secondaire (ordinaire et spécialisé) : un **cours de langue** et un **cours d'ouverture aux langues et aux cultures**.

1.1. Le cours de langue :

- ✓ Il est facultatif (organisé en dehors de l'horaire obligatoire).
- ✓ Il est assuré par un enseignant OLC étranger.
- ✓ Il peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

- ✓ **Gratuité des locaux**

Les chefs d'établissement et les Pouvoirs organisateurs mettent gratuitement à disposition du ou des partenaire(s) étranger(s) les locaux et les équipements nécessaires (y compris le matériel informatique si disponible).

- ✓ **Couverture d'assurance**

→ Enseignants OLC

La Fédération Wallonie-Bruxelles prend à sa charge une assurance pour l'ensemble des enseignants étrangers travaillant dans le cadre du programme OLC. Cette assurance couvre, d'une part, les accidents de travail et, d'autre part, la responsabilité civile.

→ Élèves

Les établissements qui organisent des cours de langue OLC (en dehors de l'horaire obligatoire) veilleront à en informer leur compagnie d'assurance.

¹ Sauf exceptions (voir conditions spécifiques).

- ✓ En fonction des pays partenaires, des **conditions spécifiques** existent concernant l'organisation du cours de langue :

	Cours ouvert au :	Quota : (nombre d'élèves minimum pour ouvrir un cours de langue)	Formulaires d'inscription "élève" requis*
Chine 	Maternel Primaire Secondaire	Pas de minimum	Non
Espagne 	Primaire (à partir de 7 ans) Secondaire	- Minimum 14 élèves d'origine espagnole - Maximum 18 élèves (si le groupe n'est pas du même niveau) <u>ou</u> 23 élèves (si même niveau de langue)	Non
Grèce 	Maternel Primaire Secondaire	8 élèves d'origine grecque	Non
Italie 	Maternel Primaire Secondaire	Minimum de 8 élèves de niveaux différents ou 12 de même niveau	Oui
Maroc 	Maternel Primaire Secondaire	Pas de minimum	Oui
Pologne 	Primaire Secondaire	Pas de minimum	Oui
Portugal 	Maternel Primaire Secondaire	12 élèves minimum	Oui
Roumanie 	Maternel Primaire Secondaire	15 élèves minimum 25 élèves maximum	Non
Russie 	Maternel Primaire Secondaire	Pas de minimum	Oui
Tunisie 	Maternel Primaire Secondaire	Pas de minimum	Non
Turquie 	Maternel Primaire Secondaire	Pas de minimum	Non

* La Fédération Wallonie-Bruxelles et ces partenaires étrangers souhaitent garantir le sérieux de l'engagement des parents des élèves dans le cadre du cours de langue. C'est pourquoi, un

formulaire d'inscription élève à l'attention des parents sera envoyé aux écoles qui auront introduit une candidature.

1.2. Le cours d'ouverture aux langues et aux cultures :

- ✓ Il est organisé si un ou plusieurs enseignants ont la **motivation d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs projets d'année et de leurs programmes.**
- ✓ **Intégré dans l'horaire obligatoire des élèves**
Dans l'enseignement fondamental, il est organisé dans une classe et est destiné à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.
Dans l'enseignement secondaire, ce cours fait partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).
- ✓ **Collaboration entre l'enseignant titulaire et l'enseignant OLC**
Ce cours est **assuré conjointement** par l'enseignant OLC et l'instituteur ou le professeur. Son but est de développer des activités d'**éducation à la diversité culturelle et linguistique** (susciter l'échange, la démarche interculturelle ou inter linguistique et faire le lien avec d'autres apprentissages ou compétences).
- ✓ Des séances de **formation à l'éducation interculturelle** destinées aux enseignants OLC et aux titulaires de classe seront organisées durant l'année scolaire 2018-2019.

2. Traitement des demandes de participation introduites

Les partenaires étrangers **ne pourront s'engager sur toutes les demandes** de participation. Les affectations seront effectuées en fonction du nombre d'enseignants OLC étrangers disponibles, des nouvelles demandes et de la motivation exprimée par les établissements scolaires.

Les partenaires étrangers confirmeront aux directions des établissements qui ont introduit une demande les **affectations maintenues avant la rentrée 2018** et les **nouvelles affectations durant le mois d'octobre 2018** au plus tard.

3. Inscription au programme OLC

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en suivant le lien ci-après : <http://www.formulaire.cfwb.be/?inscription-olc> **au plus tard pour le 30 mars 2018.**

4. Information complémentaire

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Isabelle POLAIN (olc@cfwb.be - ☎ 02 690 83 45) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE